

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 11 Avril 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2024-02-21- MARCHES PUBLICS (1.1) – AVENANTS SUR LES MARCHÉS DE SERVICES RELATIFS À LA CONDUITE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES

DATE DE CONVOCATION : 04 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION : 16 AVRIL 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONNIN Pierre, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (sauf pour la délibération 2024-02-02), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (à compter de la 2024-02-06), ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ERDEM Olivier), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (à compter de la 2024-02-03), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, PIERSON Marianne, POIRSON Elisabeth, SEGAULT Jean-François, ROSSO Michel, MANSUY Thierry, MANSION François, MATTE Jean-François, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie.
<u>Avis de procuration :</u>	7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	2024-02-01 : <u>54 Présents</u> . 2024-02-02 : <u>53 Présents</u> . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>55 Présents</u> . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>56 Présents</u> . 2024-02-21 : <u>55 Présents</u> . 2024-02-22 : <u>56 Présents</u> . 2024-02-23 : <u>50 Présents</u> . De la 2024-02-24 à la fin : <u>56 Présents</u> .
<u>Nombre de votants :</u>	2024-02-01 : <u>61 Votants</u> . 2024-02-02 : <u>60 Votants</u> . De la 2024-02-03 à la 2024-02-05 : <u>62 Votants</u> . De la 2024-02-06 à 2024-02-20 : <u>63 Votants</u> . 2024-02-21 : <u>61 Votants</u> . 2024-02-22 : <u>63 Votants</u> . 2024-02-23 : <u>57 Votants</u> . De la 2024-02-24 à la fin : <u>63 Votants</u> .

Par délibérations n°2019-06-25 et 2019-06-26 du 5 décembre 2019, le conseil communautaire a autorisé la signature et la notification des marchés de services relatifs à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'eau potable et d'assainissement et d'eaux pluviales de la CC2T avec la société SAUR.

Ces marchés font l'objet d'une révision contractuelle annuelle au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution des indices définis aux marchés. Or, la formule de révision retenue intègre un indice électricité qui, dans le contexte actuel, montre une forte volatilité, avec un pic particulièrement marqué pour le mois de décembre qui sert au calcul, aboutissant à un coefficient de révision de 1,4616 au 1^{er} janvier 2024, contre 1,2101 au 1^{er} janvier 2023 (+21% sur un an). Les services de la communauté ont alerté sur un possible caractère disproportionné de la révision contractuelle et le vice-président a engagé une négociation avec le titulaire des marchés.

Le conseil d'exploitation a été avisé d'une proposition finale ramenant le coefficient à 1,3687 (+13% sur un an) au lieu de 1,4616, ce qui correspond à une réduction de la rémunération forfaitaire révisée du titulaire de réciproquement 95 491 € (eau potable) et 44 592 € (assainissement et eaux pluviales) pour l'année 2024 (hors prestations complémentaires).

Si cette proposition est acceptée, il convient en conséquence de modifier par avenant les conditions de révision des marchés de services relatifs à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'eau potable et d'assainissement et d'eaux pluviales, s'achevant au 31 décembre 2024.

Il est précisé que, dans la préparation du marché prenant la suite au 1^{er} janvier 2025, avec un périmètre d'intervention modifié, le cahier des clauses administratives particulières prévoit une révision calculée sur la moyenne glissante des douze dernières valeurs connues et la possibilité pour la CC2T de résilier le marché sans indemnité et ni mise en demeure préalable en cas de variation importante.

Au regard des éléments précités,

Considérant que toute modification ou complétude d'une ou plusieurs pièces contractuelles des marchés doivent faire l'objet de la rédaction d'un avenant,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 21 mars 2024,

Monsieur Olivier HEYOB ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- autoriser Monsieur le Président à signer les avenants correspondants suivants :

Marché n°	Avenant n°	Objet	Titulaire
2019_PN_01	03	MARCHÉ DE SERVICES RELATIF À LA CONDUITE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS D'EAU POTABLE DE LA CC2T	Société SAUR
2019_PN_02	02	MARCHÉ DE SERVICES RELATIF À LA CONDUITE, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES	Société SAUR

ainsi que tous documents et pièces afférents et nécessaires s'y rapportant,

- prendre en compte l'impact financier sur les crédits ouverts ou à ouvrir aux budgets principal et annexes de l'eau potable et de l'assainissement.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX